

DEC120990DR17

**Décision portant nomination de Nicolas Grima aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6523, intitulée Laboratoire de physique des océans, dont le directeur est Claude Roy ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 09 février 2012 ;

Considérant que M. Nicolas Grima a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée conjointement par la Délégation Paris Michel-Ange du CNRS et l'Institut Curie les 28 et 30 janvier 2009 et du 10 mars 2009 au 13 mars 2009 ;

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Nicolas Grima, Ingénieur de recherche de 1<sup>ère</sup> classe, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°6523, à compter du 01 janvier 2012.

M. Nicolas Grima exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Nicolas Grima, est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2**

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Brest, le 06 mars 2012

Le directeur de l'unité

Claude Roy

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa du président de l'Université de Bretagne Occidentale

Pascal Olivard